

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **48 (1956)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

48^{me} année

Juillet/Août 1956

N° 7/8

Actualités

Pour une politique économique raisonnable

Le 29 juin, la Commission de l'Union syndicale suisse, réunie sous la présidence d'Hermann Leuenberger, conseiller national, s'est prononcée sur divers problèmes économiques. En liaison avec la conférence économique convoquée par le Conseil fédéral au début de juillet, la commission a entendu un exposé d'Arthur Steiner, président de l'Union syndicale, sur les mesures propres à stopper le renchérissement et à corriger les aspects négatifs de la conjoncture présente. La commission s'est ralliée à l'unanimité aux propositions développées par A. Steiner.

On ne peut qu'approuver l'initiative prise par le Conseil fédéral de provoquer un échange de vues entre les représentants des associations économiques centrales aux fins de rechercher des solutions communes aux problèmes que pose la lutte contre l'inflation. Cette conférence aurait d'ailleurs dû être réunie depuis longtemps; on aurait eu ainsi la possibilité de freiner plus tôt le renchérissement et d'en atténuer les conséquences. Cependant, l'Union syndicale s'oppose catégoriquement à la conclusion de tout nouvel accord de stabilisation. Les entreprises industrielles et commerciales, les détenteurs de capitaux seraient alors les seuls bénéficiaires de la prospérité. Dans les circonstances actuelles, un tel accord donnerait une nouvelle impulsion à l'inflation.

Dans la phase présente de surexpansion économique, ce ne sont pas, contrairement à ce que l'on prétend, les salaires qui sont l'élément moteur de l'inflation, mais les investissements, qui ont atteint une ampleur excessive. Le niveau relativement bas, par rapport à l'étranger, des prix suisses à l'exportation, comme aussi le volume croissant de notre commerce extérieur démontrent que l'augmentation des salaires réels n'a été à aucun moment préjudiciable à notre capacité de concurrence. Les améliorations de salaire sont toujours demeurées dans les limites des possibilités. Dans tous les cas, elles ont été opérées sous le signe de la mesure, ce que l'on ne peut pas dire des immobilisations de capitaux. Des profits substantiels ont